



- Limite de zone
- ▨ espace boisé classé
- ⊠ emplacement réservé
- **** haie protégée au titre du L 123 - 1 7° ou à remplacer avec essences locales
- mur protégé au titre du L123 - 1 7°
- ☆ élément remarquable protégé au titre du L 123 - 1 7° (pompe, croix, lavoir...)
- mare protégée au titre du L 123 - 1 7°
- ⊙ cheminement protégé au titre du L123 - 1 6°
- △ nouvelles constructions non dessinées au cadastre
- * exploitation agricole

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE SENONCHOIS

COMMUNE DE MESNIL-THOMAS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLAN DE ZONAGE plan d'ensemble de la commune pièce n°4-d

N°	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Aménagement du carrefour	département	1 650 m ²
2	Extension du cimetière	commune	1 200 m ²
3	Aménagement de la place	commune	500 m ²

Risques : (source BRGM et commune)

- ⊗ marnières recensées
- ▨ secteur ayant fait l'objet d'une forte exploitation de marnières

N.B. : La commune est concernée par un risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux. Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction.



1/6 000 ^{ème}	Elaboration
	Approuvée le :
Modifié les :	Mis à jour les :
	Edition :